

Associé national (1830)

Guillaume, littérateur à Besançon, est admis le 4 février 1830, à la suite d'un rapport de Gérard-Grandville, qui loue son « sens droit, appliqué aux matières d'érudition et de bibliographie ». Il avait envoyé à l'appui de sa candidature six brochures traitant d'antiquités, d'histoire ou de philologie. Il a été plus tard juge de paix à Besançon. Il a envoyé d'assez nombreux ouvrages, de 1830 à 1848 : des remarques sur les écrits de La Fontaine, des discours sur l'utilité de l'histoire, sur le bonheur domestique, des *Observations sur la littérature*, des *Anecdotes franc-comtoises*. Ce sont des travaux académiques, et le dernier de ces textes est extrait des *Mémoires* de l'académie de Besançon (1846). [Jean-Claude Bonnefont]

Peut-être s'agit-il de Jean-François-Marie Guillaume, né à Besançon le 13 mai 1766, décédé le 29 mars 1848, juge au tribunal de cette ville.